

## Fiche de Données de Sécurité

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

**SODIUM**

REACH No. du registration.: 01-2119484805-27-0002

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** fabrication de produits chimique, métallurgie, agent de raffinage de l'aluminium, production de polyamide 12, traitement de PTFE, raffination du plomb, déhalogénéisation et désulfuration d'huile, agent de réduction en synthèse chimique

**utilisations déconseillées:** toutes les applications non industrielles et non liées à la recherche

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Dr. Bilger Umweltconsulting GmbH  
Gewerbepark Birkenhain 7a  
D-63579 Freigericht  
Téléphone +49-(0)6051-9166951  
E-Mail info@bilgergmbh.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tel.: +49-(0)6051-91669-51  
Ce numéro n'est occupé qu'aux heures de bureau

**Service d'information d'urgence:** Giftinformation München: +49-(0)89-19240

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

<b>Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)</b>	
<b>Classe de danger</b>	<b>Mention de danger</b>
dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément	H260
provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	H314

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes



GHS02



GHS05

**Mention d'avertissement**      **Danger**

#### Mentions de danger

H260              Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.  
H314              Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence

##### **Conseils de prudence - prévention**

P280              Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### **Conseils de prudence - intervention**

P301+P330+P331      EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P305+P351+P338      EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P370+P378              EN CAS D'INCENDIE:: Utiliser un extincteur à poudre pour métal pour l'extinction ne jamais utiliser d'eau.  
P308+311              EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

##### **Conseils de prudence - stockage**

P402+P404              Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

#### **Informations supplémentaire sur les dangers (UE)**

EUH014              Réagit violemment au contact de l'eau.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

---

## **RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances:**              **Sodium (Natrium)**, élément métallique

**Formule:**                      Na  
**Masse molaire**              22,99 g/mol  
**CAS-Nr.:**                      7440-23-5  
**Numero CE**                      231-132-9  
**EINECS**                        231-132-9  
**No Index.:**                      011-001-00-0

**3.2. Mélanges**              ne pas applicable

---

## **RUBRIQUE 4 — Premiers secours**



### **4.1 Description des mesures de premiers secours**

**Notes générales** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protection individuelle du premier sauveteur.

**Après inhalation** Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact cutané** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

**Après contact oculaire**  
En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé. Consulter un médecin rapidement!

**Après ingestion** Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin. Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

#### **Indications pour le médecin :**

Traitement identique à celui des brûlures caustiques.  
Présenter la fiche de données de sécurité au médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes :** l'ingestion peut provoquer les symptômes suivants : Brûlure, douleur, diarrhée, vomissements, hypotension, problèmes respiratoires, les symptômes peuvent être retardés.

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants : Irritation des organes respiratoires, altération de la fonction pulmonaire ou difficultés respiratoires.

Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants : Brûlure

Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants:  
Brûlure et la cécité

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Après ingestion, une poussée retardée ou un rétrécissement du tractus gastro-intestinal peut survenir. Une surveillance étroite est recommandée.

---

## **RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction appropriés:**

extincteur à poudre pour métal pour l'extinction; sable sec, produit minéraux sec

**Moyens d'extinction inappropriés:** de l'eau, mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Le produit libère de l'hydrogène gazeux au contact de l'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers:

Tenir à l'écart des sources d'inflammation en raison de la formation possible d'hydrogène ;  
Ne pas respirer la fumée ; risque de brûlure des muqueuses,  
Transporter immédiatement les personnes sur le côté opposé au vent  
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome contre les fumées corrosives.  
fumée d'oxydes. Porter une combinaison de protection chimique complète.

---

## **RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

#### 6.1.1 Personnel non formé aux urgences

utilisation d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle mentionné à la section 8 de la fiche de données de sécurité).

Équipement de protection individuelle mentionné dans la fiche de données de sécurité) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 6.1.2 Forces d'intervention

Utiliser un équipement de protection individuelle (par ex. Nomex). Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des zones sûres

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

#### 6.3.1 Indications sur la manière d'empêcher la propagation des matériaux déversés

Couvrir les canalisations.

#### 6.3.2 Des instructions sur la manière de nettoyer en cas de déversement accidentel

Absorber mécaniquement. Éviter la formation de poussière.  
Placer dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### 6.3.3 Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

N'utiliser jamais: Eau

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10.  
Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

---

## **RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Sodium sous vide huile de paraffine, d'azote ou d'argon. Protéger de l'humidité, protéger, toujours garder les récipients hermétiquement fermés. La zone de travail doit être bien ventilée. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du

travail. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Ne pas fumer pendant le travail.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences relatives aux locaux de stockage et conteneurs:

sec, pas de système d'arrosage, Niveau du sol surélevé par rapport à l'environnement Exigences relatives aux caractéristiques de stockage selon WGK : 1 (pour NaOH; en Allemagne)

### Indications pour le stockage en commun:

Conformément à la classe de stockage 4.3 (substances qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables).  
Respecter les interdictions de stockage en commun  
ne pas stocker avec des liquides facilement inflammables

### Autres informations sur les Conditions de stockage:

température de stockage recommandée : 10 °C - 30° C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Information sur les valeurs limites d'exposition professionnelle (valeurs limites d'exposition professionnelle) ne sont pas disponibles.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle:



#### Mesures générales de protection et Mesures d'hygiène:

éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Veiller à la sécheresse

#### Protection respiratoire:

En règle générale, aucune mesure de protection particulière n'est nécessaire. Dans des situations exceptionnelles (par ex. libération involontaire de la substance) le port d'une protection respiratoire est nécessaire.

**Protection des mains:** Porter des gants de protection appropriés. Un gant de protection conforme à la norme EN 374. Vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité avant utilisation. Il est recommandé de consulter le fabricant de gants pour connaître la résistance aux produits chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques du fabricant de gants.

- **Type de matériau:** NBR (caoutchouc nitrile)
- **Épaisseur du matériau:** >0,11 mm.
- **temps de pénétration:** >480 minutes (niveau de perméation : 6)
- **autres mesures de protection:** prévoir des phases de récupération pour régénérer la peau. Protection préventive de la peau (crèmes/pommades protectrices) est recommandée.

### Protection des yeux/du visage:

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.  
Porter un équipement de protection du visage.

### Protection de la peau:

Vêtements de protection ignifugés en général.  
Pour travailler avec de grandes quantités de sodium, des vêtements de protection spéciaux sont nécessaires; liste des fabricants sur demande.

### la limitation et la Contrôle de l'exposition exposition de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Risque d'explosion.

---

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physique et chimique essentielles:

a) État physique	solide
b) Couleur	métallique
c) Odeur	inodore
d) Point de fusion	97,82 °C
e) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	882 °C à 1.013 hPa
p) densité (20°C)	0,97 g/cm <sup>3</sup>

9.2 Autres informations: non disponible

---

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: voir section 10.3

10.2 Stabilité chimique: sensible à l'humidité. Stabilisateur : huile de paraffine

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Danger d'explosion et d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec :  
eau, alcools, halogénures d'aluminium, composés d'ammonium, sels métalliques, composés de bore, brome, azotures, hydrocarbures halogénés, composés organ. halogénures, chlore, chlorates, chloroforme, chlorure d'hydrogène gazeux, oxyde de chrome (VI), dichlorométhane, éther, diméthylformamide, oxydes d'halogène, éthanol, méthanol, nitrates d'alkyle, nitrites, fluor, halogènes, hydrazines, hydrate d'hydrazine, hydroxylamine, iode, composés halogénés, peroxydes, charbon actif, monoxyde de carbone, composés du cuivre, oxydes métalliques, composés nitrés organiques, sels de métaux lourds, perchlorates, halogénures de phosphore, oxydes de phosphore, composés du silicium, composés de l'argent, sélénium, dioxyde de soufre, sulfure de carbone, sulfure d'hydrogène, soufre, chlorures d'acide, oxygène, acide chlorhydrique, acide nitrique, composés du mercure, mercure, dioxyde d'azote

10.4 Conditions à éviter Protéger de l'humidité

10.5 Matières incompatibles voir section 10.3

10.6 Produits de décomposition dangereux voir section 5

---

## **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- a) **Toxicité aiguë par inhalation:** irritation des muqueuses, toux, difficultés respiratoires, conséquences possibles: Lésions de l'appareil respiratoire
- b) **Effet primaire d'irritation de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses
- c) **Lésions oculaires:** Forte corrosivité. Provoque des lésions oculaires graves
- d) **Sensibilisation:** Aucun effet sensibilisant connu
- e) **Mutagénicité sur les cellules germinales:** Aucune information disponible.
- f) **Cancérogénicité:** Aucune information disponible.
- g) **Toxicité pour la reproduction :** Aucune information disponible.
- h) **Toxicité spécifique - exposition unique:** aucune information disponible.
- i) **Toxicité spécifique - - exposition répétée:** aucune information disponible.
- j) **Danger d'aspiration:** aucune information disponible.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### 11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (DE) à une concentration  $\geq 0,1\%$ .

#### 11.2.2 Autres informations

Décomposition de la substance avec l'humidité des tissus. Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

---

## **RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

- 12.1 **Toxicité:** Des données ne sont pas disponibles
- 12.2 **Persistence et dégradabilité:** Des données ne sont pas disponibles
- 12.3 **Potentiel de bioaccumulation:** Des données ne sont pas disponibles.
- 12.4 **Mobilité dans le sol:** Des données ne sont pas disponibles.
- 12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**  
PBT/vPvB : Non applicable pour les substances inorganiques
- 12.6 **Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Ne contient pas de perturbateur endocrinien (PE) à une concentration  $\geq 0,1\%$ .
- 12.7 **Autres effets néfastes:** Les produits de décomposition après hydrolyse est Hydroxyde de sodium

---

## **RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### **Grandes quantités de sodium:**

Placer dans un récipient contenant un solvant inerte ou sous gaz inerte (par ex. de l'azote).

#### **Petits volumes de sodium:**

avec précaution en petites portions dans alcools à bas point d'ébullition, par ex. le butanol (excédent) de l'alcool à brûler. Détruire l'alcoolate formé par une lente détruire par addition d'eau.

<b>Mode d'élimination:</b>	<b>Incinérateur</b> Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).
<b>Obligation de preuve:</b>	oui
<b>produit non utilisé:</b>	<b>dans son emballage intact retourner au fabricant/fournisseur</b>
<b>Emballages</b>	
<b>Emballages non nettoyés:</b>	laver soigneusement avec de l'isopropanol, puis avec de l'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux ou les égouts.
<b>Emballage vide:</b>	ordures ménagères ou entreprises de recyclage
<b>Remarques</b>	Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

#### **RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**      **UN1428**
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- |             |         |
|-------------|---------|
| ADR/RID/ADN | NATRIUM |
| IMDG-Code   | SODIUM  |
| ICAO-TI     | Sodium  |
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**      **4.3**
- 14.4 Groupe d'emballage:**      **I**
- 14.5 Dangers pour l'environnement:**      non dangereux pour l'environnement conformément à la réglementation sur les matières dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**  
Les prescriptions relatives aux marchandises dangereuses (ADR) doivent toujours être respectées.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
- Le fret ne sera pas transporté en vrac.

#### **Transport par route (ADR/RID/ADN transport Terrestre)**

**ADR/RID-GGVSE classe:** 4.3 (W2) Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

**Numéro d'identification du danger** X423

**Numero ONU:** 1428

**Groupe d'emballage:** I

**Étiquette de danger:** 4.3

**Désignation officielle:** 1428 SODIUM

**Quantités limitées (LQ):** LQ0

**Catégorie de transport (CT):** 1

**Code de restriction en tunnels (CRT):** B/E





### Transport maritime (IMDG):

**IMDG-Classe:** 4.3  
**Numéro ONU:** 1428  
**Étiquette de danger:** 4.3  
**Groupe d'emballage:** I  
**Désignation officielle:** SODIUM  
**EMS:** F-G, S-N



### Transport aérien ICAO/IATA-DGR :

**ICAO/IATA-classe:** 4.3  
**Numéro ONU:** 1428  
**Groupe d'emballage:** I  
**Désignation officielle:** SODIUM  
**IATA (passager):** Transport non autorisé  
**IATA (avion cargo):** Transport autorisé (shippers declaration nécessaire)  
**UN "Model Regulation ":** UN1428, Sodium, 4.3, I



## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

#### • Directive Seveso

2012/18/EU (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
01	autres dangers (EUH014)	100 500	58)
02	autres dangers (hydroréac., cat 1)	100 500	59)

Mention

58) Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH014

59) Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1

• Régelement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:  
Pas énuméré.

• Régelement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP):  
Pas énuméré.

#### Remarque sur les restrictions d'emploi:

Les restrictions d'emploi pour les jeunes à prendre en compte. Utilisation uniquement par des personnes techniquement qualifiées.personnes autorisées.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC):

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes selon le règlement REACH CE n° 1907/2006, art. 57, au-delà de la limite légale de concentration de  $\geq 0,1$  % (w/w).

### Réglementations nationales (Allemagne) :

<b>Fiche BG Chemie:</b>	M004	Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe (en allemand) (Substances irritantes/corrosives)
	M019	Natrium
	M050	Tätigkeiten mit Gefahrstoffen (en allemand) (Activités avec des substances dangereuses)

Classe de pollution des eaux WGK 1 peu polluant

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit pour des quantités inférieures à 10 tonnes ou plus par an et par déclarant.

---

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

#### a) Les endroits où des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente :

Chapitre 2.3 reformulé  
Chapitres 5.4 et 5.3 fusionnés sous 5.3  
Chap. 5.5 supprimé  
Chap.7.2 Titre adapté et texte révisé  
Chap.8.1 et 8.2 Titre adapté et texte révisé  
Chap. 9 Liste de la norme 2020/8978/UE adaptée  
Chap. 10.5 et 10.6 nouvellement intégrés  
Chap. 11.2 Texte révisé  
Chap. 12.6 et 12.7 nouvelle version  
Section 14 Mise en page refaite  
Chap. 15.1 Fiche M019 Sodium nouvellement intégrée  
Chap. 16b Légende des abréviations insérée

#### b) Teste complet pour autres abréviations

ADR Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route

IATA Association du transport aérien international;

IATA/DGR  
Réglementation sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA)

ICAO Organisation de l'aviation civile internationale;

REACH Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques

RID Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

PBT Persistant, bio-accumulable et toxique

vPvB Très persistant et très bioaccumulable

#### c) Littérature

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

## e) Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3

### Pictogrammes



Mention d'avertissement

### **Danger**

### Mentions de danger

- H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

### Conseils de prudence

#### **Conseils de prudence - prévention**

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### **Conseils de prudence - intervention**

- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P370+P378 EN CAS D'INCENDIE:: Utiliser un extincteur à poudre pour métal pour l'extinction ne jamais utiliser d'eau.
- P308+311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

#### **Conseils de prudence - stockage**

- P422 Stocker le contenu sous huile de paraffine.

## f) Des indications sur la formation appropriée pour les travailleurs

Veiller à ce que les utilisateurs reçoivent des informations, des instructions et une formation adéquates.

Les employeurs doivent considérer cette information uniquement comme un complément à leurs propres résultats et décider en toute indépendance de son applicabilité, de manière à garantir une utilisation correcte et, par conséquent, la santé et la sécurité de leurs employés. Cette information ne constitue pas une garantie légale et toute utilisation du produit non conforme à la présente fiche de données de sécurité ou en combinaison avec tout autre produit ou processus relève de l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience et ne constituent pas une garantie de propriétés.

Les lois et dispositions existantes doivent être respectées par le destinataire de notre produit sous sa propre responsabilité.